

DELIBERATION N° 87/10-11 - ETUDE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE VIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une étude sur la zone industrielle en vue de rechercher les domaines dans lesquels une amélioration des services aux entreprises peut être obtenue.

La Société WEISROCK étant susceptible d'effectuer une pré-étude répondant à cet objectif, il apparaît opportun de lui confier cette mission.

Pour la réalisation de celle-ci, cette Société percevrait une rémunération de 50 000 F H.T.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention d'étude avec la Société WEISROCK,*
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours, au programme 29/87, article 2350, pour 60 000 F.*